

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2021

Référence
<b>2021_02</b>

Objet de la délibération
Approbation du Compte Administratif 2020

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	8	10

Date de la convocation
01/04/2021

Date d'affichage
01/04/2021

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE CHARLEVILLE  
Le : 07/04/2021

Et

Publication ou notification du :  
08/04/2021

L' an 2021 et le 7 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE sous la présidence de PELTIER JOSETTE, Maire

**Présents** : Mme PELTIER JOSETTE, Maire, Mmes : LAVAL GWENDOLINE, SARAZIN ISABELLE, SNIDARO KAREN, TRISTANT AURELIE, MM : LAVAL JEAN-MARIE, MIGEOT HERVE, NANCY DOMINIQUE

Absent(s) ayant donné procuration : Mme GILLET BRIGITTE à Mme TRISTANT AURELIE, MM : STEVENIN GEOFFREY à Mme LAVAL GWENDOLINE, TITEUX ARNAUD à M. LAVAL JEAN-MARIE

**A été nommé(e) secrétaire** : M. NANCY DOMINIQUE

**Objet de la délibération** : Approbation du Compte Administratif 2020

Le Compte Administratif communal de l'exercice 2020, est remis au Conseil Municipal. Sa présentation est strictement conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur. Ce document retrace l'exécution du budget communal de l'année écoulée et fait apparaître les résultats à la clôture de l'exercice.

En application de l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales, Madame la Maire quitte la séance et le Conseil Municipal élit un Président de séance ad hoc pour débattre et voter le Compte Administratif.

M. MIGEOT est élu président de séance

M. MIGEOT, Président de séance :

- Présente le compte administratif 2020, dressé par Madame la Maire et dont les résultats sont identiques au Compte de Gestion établi par le trésorier
- Arrête les résultats définitifs tels que présentés ci-dessous :

### Section de fonctionnement

	CA 2019	CA 2020
<b>Dépenses</b>		63191.76
<b>Recettes</b>		106297.31
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>43105.55</b>
<b>Résultat de clôture (qui tient compte du résultat n-1)</b>	106251.29	<b>149356.84</b>

### Section d'investissement

	CA 2019	CA 2020
<b>Dépenses</b>		47106.46
<b>Recettes</b>		14528.9
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>-32577.56</b>
<b>Résultat de clôture</b>	9794.8	<b>-22782.76</b>

Excédent de clôture 2020 : 43105.55 – 22782.76 = **20322.79 €**

Résultat de l'exercice 2020 : 149356.84 – 22782.76 = **126574.08 €**

Les Restes A Réaliser (RAR) 2020 sont :

Section d'investissement : Dépenses : **179.7**

Envoyé en préfecture le 08/04/2021

Reçu en préfecture le 08/04/2021

Affiché le



ID : 008-210804605-20210407-2021\_02-DE

Le résultat final est donc de 126574.08 - 179.7 = **126394.38 €**

Après avoir entendu en séance le rapport de M. MIGEOT, Président de séance,  
Madame la Maire ayant quitté la séance,  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

**Approuve** le Compte Administratif 2020, en concordance avec le Compte de  
Gestion, établi par le Maire tel que présenté par le Président de séance

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 08/04/2021  
Le Maire  
JOSETTE PELTIER